

Région de Kingston : L'Ontario appuie des mesures pour protéger l'eau potable

Dossier de la rédaction de H2o
December 2014

L'Ontario

a approuvé le plan de protection des sources de Cataraqui qui vise à mieux protéger l'eau potable de la région, de la source au robinet. Développé par le comité de protection des sources de Cataraqui, qui est composé de partenaires municipaux et communautaires, le plan entrera en vigueur le 1er avril 2015.

Les plans de protection des sources

visent à garantir la qualité de l'eau des lacs, des rivières et des autres sources d'eau souterraine qui alimentent les réseaux d'eau potable municipaux. Ces plans déterminent les mesures à prendre pour éliminer, réduire ou éviter les risques qui pèsent sur les sources d'eau potable. Les mesures prévues dans le plan permettront de : dresser des plans de gestion du risque pour la manutention et l'entreposage des pesticides, de l'engrais, du carburant et du fumier ; fournir aux résidents de l'information sur le fonctionnement adéquat, l'inspection et l'entretien des fosses septiques ; inspecter régulièrement les cuves d'entreposage d'eaux usées ; fabriquer et poser des panneaux routiers indiquant les zones de protection de l'eau potable.

La zone de

protection des sources de Cataraqui, située dans l'est du lac Ontario et le haut du Saint-Laurent, couvre environ 3 200 kilomètres carrés. La région, qui recense 210 000 habitants répartis entre 15 municipalités, compte 12 réseaux d'eau potable résidentiels municipaux, dont trois sont alimentés par des eaux souterraines, comme une aquifère, et neuf par de l'eau de surface, comme le lac Ontario, le fleuve Saint-Laurent et le lac Sydenham.

La Loi sur l'eau saine a instauré 19 comités locaux en

Ontario. Chaque comité a élaboré un plan de protection des sources fondé sur des données scientifiques pour éviter que les réseaux d'eau potable municipaux ne soient contaminés par des polluants. En octobre, deux autres plans de protection des sources avaient été approuvés : d'une part celui des sources de Trent Conservation Coalition (qui entrera en vigueur le 1er janvier 2015) et, d'autre part, le plan de protection des sources de Raisin-South Nation, devant entrer en vigueur le 1er avril 2015.

Ontario Environnement - 27-11-2014